



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS : 56384  
V001.3

Révision: 21.05.2015

Date d'impression: 22.11.2018

Remplace la version du:  
10.03.2015

Sista P 819

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Sista P 819

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Masse de jointoiment; adjuvant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie AG

Salinenstraße 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

Fax: +41 (61) 825 7444

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence, les pompiers d'usine d'Henkel sont à votre disposition jour et nuit au no. Tel. +49-(0)211-797-3350.

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Liquides inflammables

Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

<b>Mention de danger:</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Conseil de prudence:</b>	P102 Tenir hors de portée des enfants. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

### 2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Description chimique générale:

Nettoyant

#### Substances de base pour préparations:

Polyéther modifié au silane  
Solvant organique

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcool éthylique 64-17-5	200-578-6	> 50- < 90 %	Eye Irrit. 2 H319 Flam. Liq. 2 H225
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	1- < 10 %	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

#### Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:  
Rincer l'intérieur de la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

##### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

#### Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines.

Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

#### Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.

Stocker à l'abri d'une source de chaleur.

Températures conseillées: entre 0 °C et + 40 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Masse de jointoiment; adjuvant

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
éthanol 64-17-5 [ETHANOL]	500	960	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
éthanol 64-17-5 [ETHANOL]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
éthanol 64-17-5 [ETHANOL]	1.000	1.920	Valeur Limite Court Terme		SMAK
propane-2-ol 67-63-0 [2-PROPANOL]	200	500	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
propane-2-ol 67-63-0 [2-PROPANOL]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
propane-2-ol 67-63-0 [2-PROPANOL]	400	1.000	Valeur Limite Court Terme		SMAK

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Éthanol 64-17-5	Eau douce					0,96 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Eau salée					0,79 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Eau (libérée par intermittence)					2,75 mg/L	
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau douce)				3,6 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	terre				0,63 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	STP					580 mg/L	
Éthanol 64-17-5	oral				720 mg/kg		
Éthanol 64-17-5	Sédiments (eau salée)				2,9 mg/kg		
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau douce					140,9 mg/L	
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau salée					140,9 mg/L	
Alcool isopropylique 67-63-0	Sédiments (eau douce)				552 mg/kg		
Alcool isopropylique 67-63-0	Sédiments (eau salée)				552 mg/kg		
Alcool isopropylique 67-63-0	terre				28 mg/kg		
Alcool isopropylique 67-63-0	Eau (libérée par intermittence)					140,9 mg/L	
Alcool isopropylique 67-63-0	STP					2251 mg/L	
Alcool isopropylique 67-63-0	oral					160 mg/kg food	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Éthanol 64-17-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1900 mg/m <sup>3</sup>	
Éthanol 64-17-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		343 mg/kg p.c. /jour	
Éthanol 64-17-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		950 mg/m <sup>3</sup>	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		950 mg/m <sup>3</sup>	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		206 mg/kg p.c. /jour	
Éthanol 64-17-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		114 mg/m <sup>3</sup>	
Éthanol 64-17-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		87 mg/kg p.c. /jour	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		888 mg/kg p.c. /jour	
Alcool isopropylique 67-63-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		500 mg/m <sup>3</sup>	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		319 mg/kg p.c. /jour	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		89 mg/m <sup>3</sup>	
Alcool isopropylique 67-63-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
propane-2-ol 67-63-0	acétone	Urine	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	25 mg/l	CH BAT		
propane-2-ol 67-63-0	acétone	Sang	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	25 mg/l	CH BAT		

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

**Protection des mains:**

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. épaisseur > 0,4 mm

temps de pénétration > 60 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

**Protection du corps:**

vêtement de protection approprié

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide faiblement visqueux incolore, limpide
Odeur	d'alcool
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	78 °C (172.4 °F)
Point d'éclair	14 °C (57.2 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	67 mbar
Densité (20 °C (68 °F))	0,81 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité inférieures	3,3 % (V)
supérieures	19 % (V) Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Température d'auto-inflammation	425 °C (797 °F)
---------------------------------	-----------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun connu

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.

En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

**Irritation des yeux:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	LD50	13.700 mg/kg	oral		rat	
Propanol-2 67-63-0	LD50	5.338 mg/kg	oral		rat	

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	124,7 mg/l		4 h	rat	
Propanol-2 67-63-0	LC50	72,6 mg/l		4 h	rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	LDLo	20.000 mg/kg	dermal		lapins	
Alcool éthylique 64-17-5	LD50	15.800 mg/kg				
Propanol-2 67-63-0	LD50	12.870 mg/kg	dermal		lapins	



**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	légèrement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	Category II		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Propanol-2 67-63-0	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
Propanol-2 67-63-0	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	sans		
Propanol-2 67-63-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	NOAEL=1500	Inhalation	13 weeks6 hours/day, 5 days/week	souris	
Propanol-2 67-63-0	LOAEL=5000	Inhalation	13 weeks6 hours/day, 5 days/week	souris	

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	LC50	14.200 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	9.268 - 14.221 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool éthylique 64-17-5	EC50	> 5.000 mg/l	Algae	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool éthylique 64-17-5	NOEC	2 mg/l	chronic Daphnia	10 Jours		
Propanol-2 67-63-0	LC50	9.640 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	13.299 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	1.000 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Propanol-2 67-63-0	NOEC	30 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

**12.2. Persistence et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	facilement biodégradable	aérobie	80 - 85 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Propanol-2 67-63-0	facilement biodégradable	aérobie	70 - 84 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Alcool éthylique 64-17-5	-0,31					
Propanol-2 67-63-0	0,05					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Alcool éthylique 64-17-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propanol-2 67-63-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages ne contenant plus de traces de produit desséché ou durci et dépourvus de vapeurs de solvant pourront être recyclés.

Code de déchet

14 06 03 Autres solvants et mélanges de solvants

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1987
RID	1987
ADN	1987
IMDG	1987
IATA	1987

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol,Acool isopropylique)
RID	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol,Acool isopropylique)
ADN	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol,Acool isopropylique)
IMDG	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol,Isopropanol)
IATA	Alcohols, n.o.s. (Ethanol,Isopropanol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADN	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC	97,06 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	

**Liste des composants selon la directive Détergence.**

Alcool éthylique  
Propanol-2  
Eau  
butanone

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Informations complémentaires:**

Le produit est destiné à une utilisation industrielle.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**